

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 28 FEVRIER 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Date de la convocation : 21 février 2023

Date affichage du compte-rendu : 9 mars 2023

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, M. Karim BENHALIMA, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT.

Absent excusé : néant

Absente : Mme Fernanda TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M. Eric DANJEAN

**Objet : SICTOM DU HAUT JURA :
CONTENEURS SEMI ENTERRES :**

Vu le courrier du Président du SICTOM du Haut-Jura en date du 1^{er} février 2023,
Considérant la demande d'installation de conteneurs semi enterrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **DECIDE de PROPOSER les emplacements des conteneurs semi enterrés, les parcelles communales suivantes :**
 - **Village : section AB N° 298 lieu-dit « A la Cria » : 1 conteneur « déchets » et 2 conteneurs « emballages » ;**
 - **Hameau de Chanon : section B N° 560 lieu-dit « A la Guide » : 1 conteneur « déchets » et 1 conteneurs « emballages » ;**
- **DECIDE de choisir l'habillage des conteneurs avec lattes de couleur marron ;**
- **ACCEPTE le surcoût d'habillage à 35.20 € HT soit 42.24 € TTC par conteneur ;**
- **DECIDE d'inscrire la dépense pour ce surcoût au budget 2023 ;**
- **ACCEPTE l'établissement à venir d'une convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour l'entretien et la collecte des conteneurs semi-enterrés ;**
- **PRECISE que la commune ACCEPTE l'ensemble des installations de conteneurs sur le domaine communal si toutes les conditions sont requises et si notamment la prestation de génie civile sera prise en charge par Terre d'Emeraude Communauté.**

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

